

Coup de pouce primo-accédants

La Communauté de communes Beauce Val de Loire souhaite favoriser l'arrivée de nouveaux ménages faisant l'acquisition d'un logement sur le territoire. Dans ce cadre, elle apporte son soutien aux ménages sans conditions de ressources, ayant la **qualité de primo-accédants** qui font l'acquisition d'un logement ancien y compris HLM ou construisent un logement sur un terrain à bâtir, au titre de leur **résidence principale**.

Ce soutien intervient sous la forme d'une participation forfaitaire de 800 € par ménage, dans la limite de 32 dossiers pour cette année 2021.

Pour percevoir cette prime, il suffit de respecter les conditions énoncées dans la convention à signer avec la Communauté de communes (et téléchargeable sur le site internet de la Communauté de communes). Le bénéficiaire doit notamment avoir la qualité de primo-accédant et s'engager à ne pas revendre le logement acquis ou construit pendant 5 ans (sauf accidents de la vie).

La prime est versée après présentation des justificatifs à la Communauté de communes : Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT) pour les constructions de logements neufs et l'attestation de l'acte notarié pour l'acquisition de logements anciens.

Pour tout renseignement, contactez Marion BROCHET, Chargée de mission Habitat (02.54.46.31.68 ou marion.brochet@grandchambord.fr).